

Lorry-Mardigny



Juillet 2023



Mot du Maire

Un peu plus de 6 mois maintenant que Lorry-Mardigny a rejoint l'Eurométropole de Metz pour devenir la 46ème commune membre. Une intégration aujourd'hui grandement facilitée par les attentions portées par l'ensemble des services de la Métropole qui œuvrent au quotidien pour répondre aux attentes des communes et, dans les instants présents, pour la nôtre en particulier.

Un parcours chaotique engagé depuis 2017 pour y arriver, avec son lot d'embuches et de coups tordus sans respecter dignement les engagements donnés. Après plus de deux années de silence sur le sujet, notre ex-communauté de communes vient de se réveiller en nous adressant il y a quelques jours, le montant de notre « ticket de sortie ». Même si c'est de bonne guerre sur le fond, il est jugé indécent sur la forme et sur son montant, environ 215 000 €, montant d'abord destiné à dissuader les autres communes proches de faire de même. Le « retour » en Moselle se paie. Vous comprendrez mon désaccord et la promesse d'une défense acharnée des intérêts de notre commune, même si l'Eurométropole en prendra une partie de ce montant à sa charge.

Ceci évoqué, le présent bulletin aura d'abord pour but vous présenter les nouveaux et principaux services qui sont désormais accessibles à chacun.

Je tenais à vous rappeler que si nouveaux services il y a, en contrepartie des adaptations vous sont demandées, et parmi elles, la chloration plus soutenue de notre eau du robinet pour répondre aux exigences sanitaires, les contrôles des réseaux d'eaux usées et pluviales de chacun pouvant nécessiter des conformités, un respect plus strict des autorisations d'urbanisme qui vous seront données,

Le projet « nouvelle mairie – salle associative » entre les deux villages, initié lors du précédent mandat et que vous avez plébiscité, est désormais finalisé, avec un début des travaux annoncés avant la fin de l'année. Certes si la conjoncture n'est malheureusement plus du tout aussi favorable qu'à cette période, il faut maintenant affronter cette réalité. Ce projet est d'abord destiné aux Loreymardéniens, ainsi qu'aux associations locales qui pourront assurer au mieux leurs activités. Si le local aura une esthétique inhabituelle qui peut être décriée, il répond d'abord aux critères de développement durable imposés avec un confort de fonctionnement et d'utilisation sans commune mesure avec ce que nous connaissons avec les locaux communaux et associatifs actuels.

Je voulais terminer par un constat. Depuis que je côtoie des élus attachés au bassin de vie de la ville de Metz auquel nous avons toujours appartenu, notre commune, habituée au fait d'être au bout de tout, n'aura jamais autant attirer les attentions. Soyons au quotidien à la hauteur de ce défi.

Le maire, Philippe HARDY



De nouvelles têtes au secrétariat de mairie.

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de deux nouvelles secrétaires au sein de la mairie.

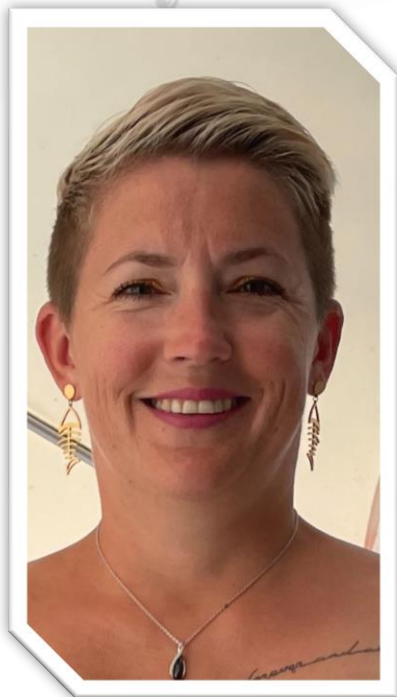
Mme Audrey COUTELOT a été recrutée début mars 2023. Elle est secondée par Mme Sylvie FORFERT qui nous a dépanné au cours du dernier trimestre de l'an passé suite au départ de Lucille et a assuré la transition avant une nouvelle embauche.

Avec son expérience acquise lors d'un long passage en mairie de Vigny, Sylvie assurera la formation d'Audrey le temps nécessaire.

Les horaires de permanences au public demeurent inchangés.

Audrey étant domiciliée sur notre commune, il est nécessaire de respecter sa vie privée et par conséquent, il est inutile de vouloir la contacter en dehors des horaires de présence en mairie.

Lorry-Mardigny



COUTELOT Audrey



FORFERT Sylvie

Fleurissement de la commune et Maisons fleuries 2023

Le fleurissement de la commune a, cette année encore, été réalisé par les membres de notre commission fleurissement.

Un grand merci à eux, pour le temps qu'ils accordent à l'embellissement de notre commune.

Les fortes chaleurs de ces dernières semaines, nous contraignent néanmoins à moins fleurir car le manque d'eau se fait déjà sentir en ce début d'été.

En effet, un arrêté préfectoral vient d'être pris portant limitations provisoires de certains usages de l'eau en date du 26 juin 2023 (Arrêté 2023-DDT/SABE/EAU N°30).

L'arrêté est consultable dans le hall de la mairie, néanmoins les principales restrictions pour les particuliers sont :

- ❖ L'arrosage des jardins, des pelouses et des fleurs est interdit de 8h00 à 20h00,
- ❖ Le lavage des voitures est totalement interdit à domicile,



La commune à elle seule ne peut rendre notre village aussi joli, coloré et attrayant. C'est pourquoi encore cette année nous souhaitons vous remercier vivement, vous qui fleurissez vos balcons, fenêtres et devant de maisons, pour le plus grand bonheur de nos yeux.

Le jury de la commission fleurissement s'est réuni le 1^{er} juillet 2023 afin de faire le tour du village et d'élire les lauréats de cette édition 2023 du concours des Maisons Fleuries.



Les résultats seront publiés dans le prochain numéro de notre bulletin communal.

Nouveau bâtiment communal, le point sur l'avancement du dossier.

Pour prendre en compte la conjoncture actuelle liée à l'évolution du prix des matières premières, de la difficulté à recruter de la main d'œuvre, mais aussi de la prise en compte des nouvelles données en matière de stationnement avec des bornes de recharge électrique, de la mise en œuvre de pieux pour assurer l'ancrage dans le temps du bâtiment ..., une actualisation des coûts du projet a été sollicitée auprès du bureau d'architectes A4. Ce souhait a pour but de finaliser au mieux les demandes de subventions auprès des financeurs institutionnels avec une marge d'imprévues nécessaires pour un plan de financement à hauteur de nos ambitions.

Initialement évalué à hauteur de 1 812 500 € Hors Taxe, tenant compte du coût de maîtrise d'œuvre et du rajout d'un bâtiment annexe pour accueillir les ateliers municipaux, la nouvelle évaluation est aujourd'hui à hauteur de 2 096 500 € toujours Hors Taxe. Une marge de progression environ 16 % qu'il est nécessaire d'anticiper et de prendre en compte.

Le reste à charge pour la commune est estimé à environ 30 % dans le meilleur des scénaris.

Les demandes d'aides ont été déposées auprès de l'Etat, de la Région et du Département. Les appels d'offre vont être déposés au plus tôt, pour un démarrage des travaux si possible avant la fin d'année.

Pour ce qui est de la réalisation d'une « voie verte » entre le château de Mardigny et l'église de Lorry, les premières démarches avec les services dédiés de l'Eurométropole ont commencé.

Rappels importants pour le « Bien vivre ENSEMBLE »

Nuisances sonores



Par arrêté, n° 26-2023 en date du 09 juin 2023, le conseil municipal a souhaité préciser certains aspects concernant les nuisances sonores.

En effet, tous les travaux de bricolage et de jardinage entraînant des désagréments, notamment sonores, doivent respecter des plages horaires STRICTES :



- * Du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 19H00
- * Le samedi de 9H00 à 12H00 à 14H00 à 19H00
- * Le dimanche de 10H00 à 12H00
- * Les jours fériés (tous) de 10H00 à 12H00

Les feux

L'Arrêté préfectoral 2016-DDT/SABE/NPN - n°48 en date du 22 juillet 2016, rappelle l'interdiction de faire brûler les déchets verts, ménagers, etc... que ce soit à l'air libre ou dans un incinérateur.

Brûler vos déchets vous expose à une contravention de 3ème classe, soit 450€ (article 131-13 du code pénal).

Pour rappel la déchèterie de Marly est accessible :

- * Lundi, Jeudi de 14H00 à 18H30
- * Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi de 9h30 à 18H30
- * Dimanche de 9H30 à 12H30



DÉCHETS VERTS & BRÛLAGE
Le brûlage des déchets verts est interdit !
Des solutions existent...

Déjections d'animaux domestiques

Pour le respect des habitants, des enfants et des personnes qui travaillent pour la propreté de la commune, nous rappelons aux propriétaires de chiens que les déjections animales doivent être ramassées.

En effet la loi est très claire à ce sujet :

« **Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 3ème classe, soit 450€.** »



Sachant pouvoir compter sur votre civisme.



Comme vous le savez depuis le 1^{er} janvier 2023, Lorry-Mardigny fait partie de l'Eurométropole de Metz. Cette adhésion, nous permet de bénéficier de nouveaux services.

Pour y accéder, connectez-vous au site ci-dessous :

<https://www.eurometropolemetz.eu/>

Puis sélectionnez l'onglet « services », vous en avez ici un aperçu, mais bien d'autres sont proposés dans les différents menus.

Pour vous donner un exemple, nous avons sélectionné, 2 présentations :

- La Maison du Luxembourg
- La collecte des encombrants



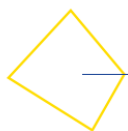
ACTUS

L'EUROMÉTROPOLE

LES SERVICES

EMPLOI &
ENTREPRENARIAT

DÉMARCHES



À VOTRE SERVICE



Travailleurs frontaliers



Signaler une anomalie
sur le domaine public



Enlever mes
encombrants



Transports en commun



La collecte des déchets



Commander mon
composteur



Le label éco-défis



Tous nos services

Pour faire enlever ses encombrants par le service des déchets de l'Eurométropole de Metz, c'est simple, Une fois sur le site, il faut cliquer sur « déchets », puis sur « encombrants », puis sur « formulaire en ligne ».

Vous serez redirigé vers un formulaire à compléter avec vos coordonnées et le type d'objets à enlever.

Vous serez ensuite contacté par leur service pour prévenir de la date de passage.

Ci-dessous vous pouvez trouver la liste des objets qui peuvent être pris en charge et les règles de dépôt le jour de l'enlèvement.

i Le service d'enlèvement des encombrants est réservé aux particuliers vivant sur le territoire de l'Eurométropole de Metz.

Les encombrants sont les objets ménagers qui, en raison de leurs dimensions, poids ou forme, ne peuvent être mis dans le coffre d'un véhicule pour être transportés en déchèterie et sont incompatibles avec les équipements de collecte. De ce fait, ils ne peuvent pas être ramassés dans la collecte régulière des ordures ménagères.

Si vos objets encombrants sont encore en bon état ou réparables, privilégiez plutôt le don ou la réparation, ils peuvent encore être utiles.

Avant de continuer votre demande d'enlèvement des encombrants, vérifiez si vos objets sont conformes à cette collecte spécifique.

SERVICE ENCOMBRANTS DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

LES OBJETS ACCEPTÉS



GROS MOBILIER DÉMONTÉ
(armoire, lit, sommier, canapé, etc)



PETIT MOBILIER
(chaises, porte-manteau, table de nuit, etc)



GROS ÉLECTRO-MÉNAGER
(cuisinière, frigo, machine à laver, etc)



PETIT ÉLECTRO-MÉNAGER ET INFORMATIQUE
(aspirateur, écran, ordinateur, etc)



RÉSIDUS DE BRICOLAGE
(planche, matériaux, ferraille, etc)



SANITAIRE HORS CÉRAMIQUE
(évier, radiateur, baignoire, etc)



OBJET DE DÉCORATION, SPORT ET LOISIR
(vélo, poussette, etc)



UN DOUTE SUR UN OBJET ?
Contactez le **03 87 20 10 00**

Le dépôt ne doit pas dépasser 1,5m³

LES OBJETS REFUSÉS



DÉBLAIS, GRAVATS
(décombres et débris provenant de travaux)



PRODUITS TOXIQUES
(piles, batteries, peintures)



PRODUITS INFLAMMABLES OU EXPLOSIFS
(solvant, alcool)



DÉCHETS VERTS
(tonde, gazon, élagage, etc)



PNEU-MATIQUES



VERRE ET MIROIRS
y compris encastrés dans le mobilier (ampoules, néons)

- + le mobilier de salle de bain en céramique
- + les produits liquides ou pâteux, même en récipients clos
- + les produits de vidange
- + les déchets non refroidis (cendres)
- + l'amiante
- + les palettes
- + les objets de plus de 100 kg, de plus de 2 m de long ou d'un volume supérieur à 1,5 m³
- + toutes pièces métalliques susceptibles d'endommager le matériel de collecte
- + les déchets provenant d'une entreprise, d'une association, ou d'un établissement
- + le balatum, la moquette, les tapis

LES RÈGLES DE PRÉSENTATION

Vos objets encombrants :

- doivent être déposés au sol, devant ou au plus près de l'habitation, entre 20h la veille et 6h le jour de ramassage,
- ne doivent pas gêner le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite,
- ne doivent pas être déposés sous des arbres, des câbles électriques, des encorbellements et plus généralement dans des endroits ne permettant pas l'évolution de la grue de chargement,
- ne doivent pas être déposés entre des véhicules en stationnement.



Si les consignes ne sont pas respectées, seul le chauffeur est apte à juger de la faisabilité de la collecte, n'engendrant aucun danger pour lui, le véhicule de collecte et l'environnement.

La Maison du Luxembourg de l'Eurométropole de Metz informe et oriente les travailleurs frontaliers et leur famille sur les spécificités de leur statut au Grand-Duché.

En tant que travailleur frontalier, vous pouvez obtenir des informations sur les domaines suivants :

- ❖ La législation sociale luxembourgeoise (santé/allocations familiales/pension/bourses d'études)
- ❖ La Fiscalité
- ❖ L'Emploi (contrat/droit du travail/recherche d'emploi/chômage)
- ❖ La Famille (Vie Maritale/congés de naissance/congé parental)
- ❖ La Mobilité



Travailleurs frontaliers

La Maison du Luxembourg de l'Eurométropole de Metz propose ainsi aux travailleurs frontaliers un accueil sur rendez-vous (physique/téléphonique/visioconférence/mail) pour faciliter les échanges et ainsi informer sur des questions du quotidien.



LA MAISON DU LUXEMBOURG DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

VOS BONS PLANS TRANSFRONTALIERS

un service public de proximité dans un lieu central en gare de Metz.
Un accueil personnalisé pour répondre aux questions du quotidien que se posent les travailleurs frontaliers et leurs familles. Une diffusion de la démarche dans toutes les communes membres de l'Eurométropole de Metz.



Mobilité



Emploi



Aides sociales
pour les familles



Fiscalité



Assurance
maladie



Bourses pour
l'enseignement sup.



retrouvez toutes les informations sur notre site
eurometropolemetz.eu

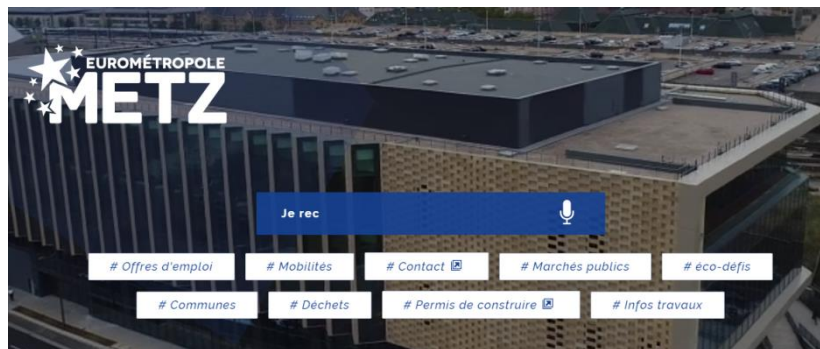
L'Eurométropole de Metz est en charge, aujourd'hui, de toutes les demandes ayant trait à l'urbanisme. Leur site internet est vraiment très bien fait et très intuitif, c'est pourquoi nous vous proposons dès à présent de réaliser vos demandes directement en ligne.

La création, ainsi que le suivi et l'instruction des dossiers s'en verront simplifiés, la commune gardant un accès à vos demandes et à vos pièces justificatives.

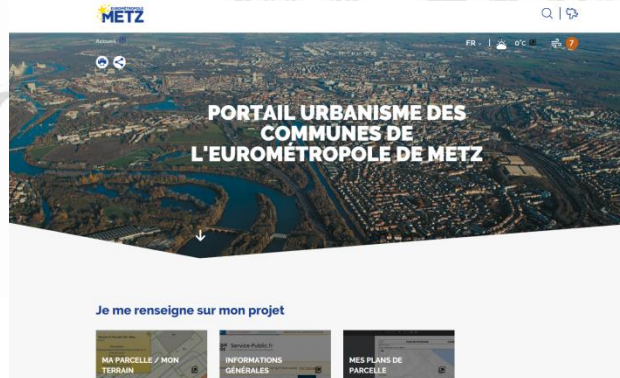
Pour réaliser une demande rien de plus simple, il suffit de se rendre sur le site :

<https://www.eurometropolemetz.eu/>

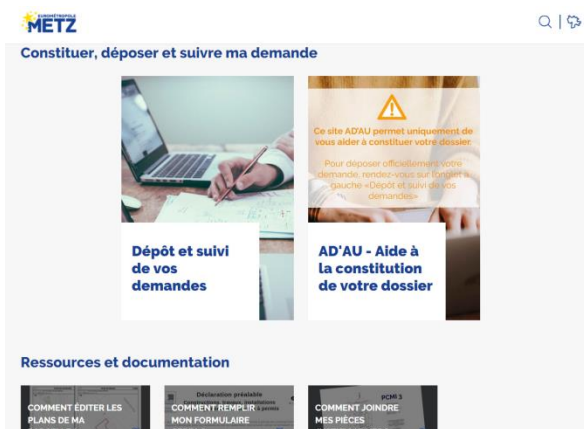
Vous arrivez sur cette page



Il faut ensuite cliquer sur le rectangle **# Permis de construire** pour toutes les demandes (CU, DP, PC, DIA, etc.), la page suivante s'affiche,



Sur cette page, vous pourrez imprimer des plans de situation ou de parcelle, afin de compléter votre dossier, plus bas sur cette même page vous trouverez « Constituer, déposer et suivre ma demande », ainsi que des pas à pas d'aides à la constitution de votre dossier,



En cliquant sur « Dépôt et suivi de vos demandes », une nouvelle page apparaîtra avec la liste de toutes les demandes qui peuvent être réalisées directement en ligne.



ESPACE DE DEPOT ET DE SUIVI DE VOTRE DEMANDE D'URBANISME
Communes de l'Eurométropole de Metz

JE DEPOSE UNE DEMANDE Sélectionnez le type de dossier à déposer pour votre demande pour commencer

CUa Certificat d'urbanisme d'information sur la réglementation de la parcelle	CUb Certificat d'urbanisme pour réalisation d'une opération à décrire	DP Déclaration préalable	DPLT Déclaration préalable Lotissement	DPMI Déclaration préalable Maison Individuelle	PA Permis d'aménager
DCC Déclaration de cession	DIA Déclaration d'intention d'alléner	PC Demande de permis de construire	PCMI Demande de permis de construire Maison Individuelle	PD Permis de démolir	

Pour toutes demandes, ou interrogations, la mairie, reste bien sûr, votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Panneau Pocket

La mairie de Lorry-Mardigny, utilise la diffusion d'informations via l'application mobile « Panneau Pocket ». En cas vigilance météorologique, de perte d'objets ou d'animaux, ou simplement de message à faire passer rapidement au plus grand nombre cette application est très pratique.

Pour l'obtenir c'est simple il suffit de flasher le QR Code



Votre mairie utilise PanneauPocket pour vous informer ?

Installez l'application gratuitement sur votre smartphone et consultez l'actualité des communes, Gendarmeries, Communautés de communes, Syndicats déjà utilisateurs autour de vous. Mettez en favoris les entités qui vous intéressent pour recevoir leurs notifications à chaque publication.

Besoin d'aide ? Suivez le guide en cliquant ici

100% Gratuit
100% Anonyme
0% Publicité



La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est équipée de l'application d'informations et d'alertes PanneauPocket

SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer ! 100% anonyme !

Toutes les actualités de votre syndicat dans votre poche où que vous soyez, quand vous le souhaitez !

1 Téléchargez l'application PanneauPocket, disponible sur : [App Store, Google Play, F-Droid icons]

2 Recherchez Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz ou le code postal 57950 et cliquez sur le cœur pour recevoir les notifications qui vous intéressent en temps réel.

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com
BONNE UTILISATION !

D'autres communes et d'autres organismes peuvent vous tenir informés, voici par exemple La Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz, qui vous tiendra informés des dates de relevés de compteurs, ou des perturbations à prévoir, etc...

Nouveau LE MET'

Lorry-Mardigny



À partir du 28 août

Suite à l'intégration de Lorry-Mardigny dans le Périmètre de Transport Urbain de l'Eurométropole de Metz, votre commune sera desservie par deux lignes PROXIS du réseau LE MET'.

Vous pourrez emprunter la ligne **P 102** à destination du Pôle d'Echanges Multimodal, situé à l'arrière de la Gare SNCF de Metz.

Cette ligne proposera des courses directes aux heures de pointe :

- deux courses le matin à destination du Pôle d'Echanges Multimodal
- trois courses retour le soir en direction de Lorry-Mardigny.

La ligne **P 102** circulera du lundi au vendredi en période scolaire et pendant les petites vacances scolaires.

Pour vous rendre aux établissements scolaires de votre secteur, les lycées Louis Vincent et Georges de la Tour, nous vous invitons à descendre à l'arrêt «Bon Secours». La ligne P102 desservira l'Ensemble Scolaire Jean XXIII aux arrêts «St-Ladre» et «Schaff».

Départs sur réservation

Pour réserver votre voyage, nous vous invitons à vous inscrire gratuitement au service de réservation.

Soit par téléphone au **0 800 00 29 38** (service et appel gratuits du lundi au samedi de 7h à 19h), soit sur notre site internet : lemet.fr.

Vous pouvez également utiliser l'application mobile « RÉSA LE MET' » disponible sur Google play ou Apple store.

La réservation s'effectue au plus tard la veille avant 19h ou le jour même jusqu'à 2 heures avant le déplacement, si le départ est après 10h.

Vous avez la possibilité de réserver jusqu'à 1 mois à l'avance !

La commune de Lorry-Mardigny sera également desservie par la nouvelle ligne **P 122**

Son terminus se fera au nouveau Pôle d'Echanges «Costes et Bellonte» qui permettra des correspondances avec les lignes L2, L3, N70, P121 et C13. L'offre de la **P 122** proposera une alternance de courses systématiques et de transport à la demande (disponible uniquement sur réservation).

Services scolaires

La ligne **S 287** desservira le collège Mermoz, votre établissement de secteur, au départ de Lorry-Mardigny du lundi au vendredi à 7h10.

Le retour se fera depuis l'arrêt «Luette» situé devant le collège, avec la ligne **S 290** à 16h35 du lundi au vendredi et à 12h05 le mercredi.

Les services scolaires LE MET' sont ouverts à tous.

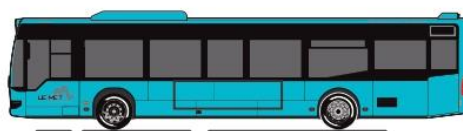
Le service scolaire EVE00 FLUO réalisé par la Région GRAND EST continuera à prendre en charge les élèves de Lorry-Mardigny pour les conduire à l'école maternelle primaire de Marieulles Vezon. (transport gratuit)

**LE MET' vient à votre rencontre
le jeudi 17 août - place de l'Amitié
de 9h30 à 13h**

Vous devez vous **présenter à l'arrêt 5 min** avant l'heure prévue.

Vous pouvez annuler un trajet par téléphone, sur Internet, ou encore sur notre application mobile :

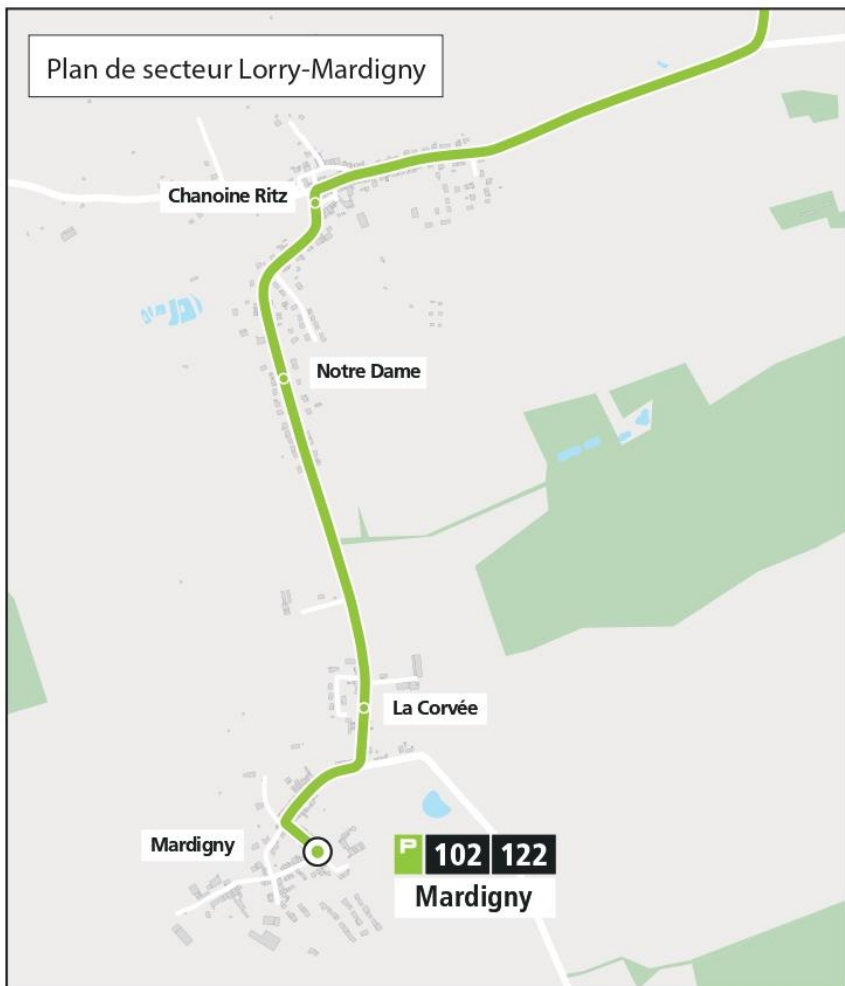
- la veille avant 19h pour les trajets prévus avant 10h
- 2 heures avant le départ prévu pour les trajets après 10h
- le samedi pour le lundi.



Plan de secteur et itinéraires de lignes

Les lignes **P 102** et **P 122** ainsi que les lignes scolaires **S 287** et **S 290** desserviront la commune de Lorry-Mardigny aux nouveaux arrêts LE MET' «Mardigny», «La Corvée», «Notre Dame» et «Chanoine Ritz».

Voir plan ci-contre et itinéraires de lignes ci-dessous.



P 102

Pôle d'Echanges Multimodal



P 122



S 290



S 287





ASSOCIATION - COMPAGNIE KÊATOUS

L'Association Compagnie KÊATOUS « entendez : qui est à tous » de Lorry-Mardigny existe depuis 2009 propose des activités, des évènements culturels et des opportunités, fidèles à son projet :

- ❖ Favoriser toutes activités contribuant à la création, à la représentation de spectacles ainsi qu'à l'accès à la création artistique, à l'expression culturelle sous toutes ses formes.
- ❖ Contribuer activement au développement du lien social.

Elle garantit à tous ses membres, ainsi qu'aux personnes qu'elle accueille dans ses activités et manifestations, liberté de conscience, égalité de tous, non-discrimination quel qu'en soit l'origine ou le critère.

Elle bénéficie de l'appui de la Commune et obtient des financements publics divers fruit d'un gros travail de montage de dossiers, ce qui lui permet d'offrir des activités peu chères et accessibles à tous.

Depuis sa création, elle propose chaque année :

. Un club des bébés lecteurs de 3 mois à 5 ans accompagnés par les parents, grands-parents ou assistantes maternelles, où l'on découvre le livre, son contenu, les histoires, où naît le goût de la lecture, et le développement de l'imaginaire.

. Une Bibli-mini : bibliothèque de proximité -pour les enfants de 3 mois à 13 ans, avec un éventail de livres proposés important (+ de 1200), où l'on vient avec ses parents, grands-parents choisir ou lire sur place des livres. Partenariat avec la Direction du Livre, de la Bibliothèque et de la Lecture Publique de Moselle.

Ces deux activités considérées comme préventions de l'Illettrisme bénéficient de l'agrément de l'ANLCI -Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme-.

. Un atelier de Magie Grande Illusion pour enfants de 7 à 13 ans, avec initiation, constitution d'une troupe solidaire et production d'un spectacle de niveau reconnu par les professionnels.

. Un atelier TAI CHI CHUAN et QI GONQ ouvert à tous et particulièrement aux adultes.

. Des spectacles ou des évènements destinés aux enfants généralement autour des Contes et souvent interactifs.

. Des Apérolittéraires ou spectacles de théâtre.

. Un stage SLAM destiné aux adolescents avec en plus fin 2023 un stage Improvisation Théâtrale dédié toujours aux adolescents.

. Une boîte à livres dans chacun des deux villages de la commune.

. Des soirées Jeux de société tous âges et pour tous.

Selon les années également :

Spectacle de Grandes Marionnettes créé par les bénévoles,
un carnaval pour enfant, une formation aux premiers secours, des soirées pyjama autour du conte pour les enfants...

Elle répond également aux personnes en difficulté numérique sur demande pour explication et orientation vers les organismes dédiés.

Elle développe depuis plusieurs années un partenariat solide et constant avec l'Association « les enfants des côtes » qui gère, anime et fait vivre le périscolaire et l'extrascolaire à l'Ensemble Educatif de VEZON.

Enfin avec les producteurs locaux, elle a créé et accompagne le P'tit Marché des Côtes (tous les 1^{ers} vendredis du mois d'Avril à octobre (sauf août) de 16h30 à 19h00, place de l'Eglise à Marieulles).

Tout cela est le fruit de la présence précieuse, de l'engagement et du travail continu toute l'année des bénévoles de tous âges.

A ce propos, nous cherchons à compléter nos équipes de bénévoles pour le Club des bébés lecteurs, la Bibli mini et la Magie Grande Illusion.

Si vous avez des projets, des idées, faites-le nous savoir.



Pour tout contact et renseignement :

asso.keatous@gmail.com

Anne-Marie NICOLAUS Tél. 06.81.89.95.23

Yves-Marie HUCHIN Tél. 06.24.03.36.40



La Côte de Lorry : un site sauvé par les habitants en 1989

Il y a 34 ans, une majorité des habitants de Lorry-Mardigny se mobilisait contre le projet d'extension de la carrière qui défigurait la côte de Lorry.

Leur engagement fut si important que le Préfet décida l'arrêt des activités de cette carrière.

Les côtes de Lorry et Mardigny étaient déjà connues pour leur richesse en fleurs, en insectes et pour la présence d'espèces rares. Elles ont été au cours des années 1990 protégées par plusieurs classements en zone naturelle protégée*.

La côte de Lorry en particulier est l'une des pelouses calcaires les plus vastes de la région, maintenue en pelouse par le pâturage ovin qui n'a jamais cessé.

Orientée au sud, elle constitue une pelouse thermophile d'une très grande richesse, confirmée par le suivi des espèces effectué régulièrement.

En 1994, un accord entre la Commune et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine confiait à ce dernier la renaturation et la gestion du site écorché par la carrière avec un bail emphytéotique de 99 ans sur cette surface.

L'opération de restauration a pleinement réussi. Au cours de l'été 2022, le Conservatoire d'Espaces Naturels a renouvelé le sentier de découverte de la côte de Lorry, agrémenté de stèles en pierre sculptée représentant quelques espèces emblématiques du site.



* Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique, Arrêté préfectoral de protection de biotope, site

Les côtes de Mardigny et Lorry ont à nouveau besoin de toute notre attention

Aujourd'hui les deux parties du site sont à nouveau menacées, cette fois par une fréquentation importante de visiteurs, trop souvent irrespectueux de la réglementation en vigueur sur ces espaces. A l'heure où la perte de biodiversité est une alerte planétaire, Lorry-Mardigny qui a la chance d'avoir sur son territoire un réservoir de biodiversité, a aussi le devoir de le préserver, chacun de nous en est responsable.

Sur le sol fragile, parce que peu profond, de ces pelouses calcaires, les deux parties du site sont très sensibles aux activités humaines. Certaines d'entre elles sont interdites ou strictement réglementées puisqu'elles représentent de graves menaces pour la faune et la flore. Il s'agit de la circulation des véhicules motorisés (motos, quads, voitures), des VTT, de la circulation des chiens non tenus en laisse, de la cueillette ou prélèvement de végétaux et de minéraux, de la capture d'insectes ou autres animaux, de la pratique du parapente comme de l'usage de drones, de l'allumage de feux et du camping sauvage. La police de l'environnement veille au respect de ces consignes et verbalisera ceux qui les enfreignent. Pour préserver cette richesse naturelle et compte tenu de la grande fréquentation du site, il est indispensable de ne pas quitter les sentiers.

Par ailleurs, les abords de la falaise de la carrière présentent un danger particulier : outre le fait qu'elle est fréquentée par certaines espèces sensibles, les éboulements et chutes de pierres sont très fréquents et représentent une menace permanente. L'accès à cette zone est interdit par arrêté municipal, par le haut comme par le bas.

Amis de Lorry-Mardigny, prenons ensemble soin de ce patrimoine exceptionnel et transmettons-le en bon état de conservation aux générations futures.

Anne-Marie DUFOUR et François GUÉROLD,
conservateurs bénévoles pour le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine



Agenda de la rentrée

- ❖ **Dimanche 10 septembre 2023**: Visite guidée de la pelouse calcaire de fin d'été : criquets, sauterelles et compagnie (sur inscription uniquement à patrimoine@lorry-mardigny-patrimoine.fr ou au 06 47 33 29 07) - Sortie organisée par la Commission Patrimoine de l'Association de la Côte et le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine
Renseignements : www.lorry-mardigny-patrimoine.fr

- ❖ **Les 16 et 17 septembre 2023**: Journées Européennes du Patrimoine :
 - 16-17 septembre : visites libres des églises de Lorry et Mardigny de 14h à 17h, et jeu de découverte à faire en autonomie
 - 17 septembre : visites guidées en continu des églises de Lorry et Mardigny de 14h à 17h, et jeu de découverte à faire en autonomie
 - 17 septembre : concert-apéritif de 17h à 18h à l'église de Lorry : "*Une voix, un orgue : une heure de balade à travers le patrimoine musical sacré du 18ème au 20ème siècle*" (avec Nastassia Simonnet, soprano, et Pascal Ettore à l'orgue Link)Renseignements : www.lorry-mardigny-patrimoine.fr

- ❖ **Dimanche 24 septembre 2023**: Marche du patrimoine: deux parcours de 5 et 10 km pour découvrir le patrimoine culturel et naturel de Lorry-Mardigny, avec repas (sur inscription uniquement).
Manifestation organisée en partenariat par le Conseil de Fabrique et l'Association de la Côte.
Renseignements : www.lorry-mardigny-patrimoine.fr

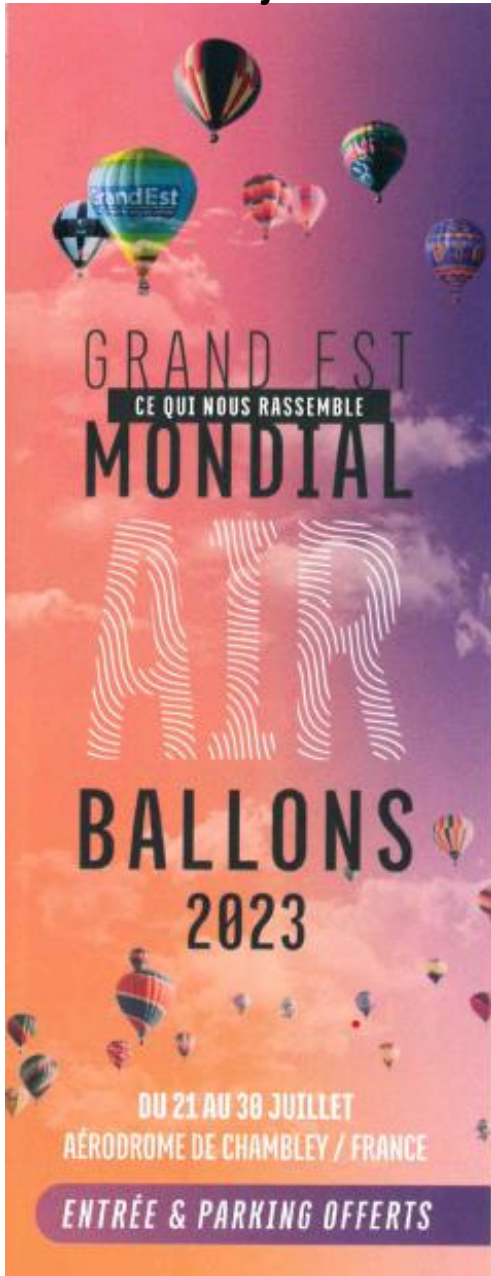


Idées de sorties autour de nous

Du 22 juin au 02 septembre 2023



Du 21 au 30 juillet 2023



Du 12 mai au 3 septembre 2023

les frigrs
le frais bonheur!

S03
saison

12 MAI
> 3 SEPT

+ de 100
événements gratuits

guinguette
dj sets | concerts
spectacles | ateliers
fooding | marchés | expos
jeune public | festivals

f | @ | t

1 rue du Général Ferrié
(derrière la Porte des Allemands)

compagnie
deracineo | **VILLE DE METZ**



Etat civil

Ils sont venus au monde...



- Arnaud LE BESNERAIS né le 18 janvier 2023
 - Mia STRUGA née le 09 février 2023
 - Adel BOUKHETAÏA né le 14 mai 2023
 - Nino ROBERT né le 07 juin 2023
 - Ethan SCHMUTZ né le 14 juin 2023
-

Ils nous ont quitté ...

- Monsieur Daniel GENOCHIO le 23 mars 2023 à l'âge de 78 ans
- Madame Jeannine PETRIS le 30 mai 2023 à l'âge de 97 ans



Ils se sont dit OUI !



- Julien DUCHEINE et Clémentine LALORE, le 25 mars 2023
- Jérémie LEBAULT et Jessica GUILLON, le 27 mai 2023

Mairie de Lorry-Mardigny

28 Rue de Metz
57420 LORRY-MARDIGNY
03 87 69 90 08
mairie.lorry-mardigny@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture :

Vous pouvez nous contacter les :

- Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Vendredi de 8h30 à 12h00

Permanence des élus

- Mardi et Jeudi de 17h00 à 19h00
- Samedi de 11h00 à 12h00 uniquement sur RDV



La mairie sera fermée du
07 au 23 août inclus.

Les permanences des élus seront
maintenues.

Bonnes vacances

